

Département de la
Somme

COMMUNE DE VRON

Nombre de membres

en exercice : 14

Séance du jeudi 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur SOUBRY Patrick.

Présents : 11

Votants : 12

Sont présents : Patrick SOUBRY, Dominique LECERF, Sophie COIC, Gérard DEVILLEPOIX, Pauline LOY, Christelle JULES, Michel SAVOYE, Norbert MOUILLARD, Alexandre DE VILLEPOIX, Véronique LAMIDEL, Maxime FOURNIER

Représentés : Christophe GOBERT par Gérard DEVILLEPOIX

Excusés : Céline EVANGELAIRE, Anthony LE MOUEL

Absents :

Secrétaire de séance : Christelle JULES

Ordre du Jour

- Approbation du Procès Verbal de la réunion du 15 Mars 2023
- Dérogation du secrétaire de séance
- 13/2023 Vote des Taux d'imposition 2023
- Présentation du Budget Primitif 2023 Commune
- 14/2023 Délibération Vote du Budget 2023 et la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% en section de fonctionnement et investissement
- Présentation du Budget Primitif 2023 Lotissement
- 15/2023 Délibération Vote du Budget 2023 et la fongibilité des crédits à hauteur de 7.50% en section de fonctionnement et investissement
- 16/2023 Avis du conseil municipal concernant le projet d'augmentation de la capacité de l'installation d'élevage de bovins sur le site de la commune de Villers sur Authie et la commune de Quend présenté par le GAEC MERLOT ROUSSEL
- 17/2023 Avis du conseil municipal concernant le projet d'exploiter une unité de méthanisation de matières agricoles sur la commune de Nampont Saint Martin présenté par la société VERT ENERGIES
- Questions Diverses

Approbation du procès verbal de la réunion du 15/03/2023 : Approuvé

Désigné secrétaire de séance : Madame JULES Christelle à l'unanimité

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer également sur la participation de Madame MARTZOLF Isabelle au système d'assainissement qui a été créé pour la desserte de la future micro crèche, la Poste, le Cabinet médical et la bibliothèque, lors de la réunion du 16 juin 2022 il avait été décidé une participation de 5000.00 €. Il faut donc acté cette participation.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité et donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour la signature de tous documents nécessaires.

Objet: Taux Imposition 2023 (DE 2023 013)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

- Taxe d'habitation : 8.21%

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 42.13%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 23.69%

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.21 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.13 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.69 %

CHARGE Madame/Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Objet: Vote du Budget Commune 2023 (DE 2023 014)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 573 682.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 549 693.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 573 682 €	1 573 682 €
Section d'investissement	1 549 693 €	1 549 693 €
TOTAL	3 123 375€	3 123 375 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 à l'unanimité arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 573 682 €	1 573 682 €
Section d'investissement	1 549 693 €	1 549 693 €
TOTAL	3 123 375 €	3 123 375 €

Pour extrait conforme,

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Objet: Vote du Budget Lotissement 2023 (DE 2023 015)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 165 908.96 €
Dépenses et recettes d'investissement : 116 645.17 € et 223 280.90€

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	165 908.96 €	165 908.96 €
Section d'investissement	116 645.17 €	223 280.90 €
TOTAL	282 554.13 €	389 189.86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 à l'unanimité arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	165 908.96 €	165 908.96 €
Section d'investissement	116 645.17 €	223 280.90 €
TOTAL	282 554.13€	389 189.86 €

Pour extrait conforme,

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Objet: Avis Projet Augmentation capacité élevage MERLOT ROUSSEL (DE 2023 016)

Monsieur le maire informe l'assemblée d'un projet d'augmentation de la capacité de l'installation d'élevage de bovins sur le site de la commune de Villers sur Authie et la commune de Quend présenté par le GAEC MERLOT ROUSSEL.

Notre commune est comprise dans le rayon d'affichage prévu par la réglementation et/ou concernée par le plan d'épandage.

Une consultation est donc organisée en la commune de Villers sur Authie et la commune de Quend et le dossier est tenu à la disposition du public où des observations éventuelles peuvent être consignées dans un registre prévu à cet effet.

Le dossier doit être également présenté au conseil municipal pour avis.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet: Avis Projet d'installation d'une unité de méthanisation Vert Energies (DE 2023 017)

Monsieur le maire informe l'assemblée d'un projet d'exploitation une unité de méthanisation de matières agricoles à Nampont Saint Martin

Notre commune est comprise dans le rayon d'affichage prévu par la réglementation et/ou concernée par le plan d'épandage.

Une consultation est donc organisée en la commune de Nampont Saint Martin et le dossier est tenu à la disposition du public où des observations éventuelles peuvent être consignées dans un registre prévu à cet effet.

Le dossier doit être également présenté au conseil municipal pour avis.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ne se prononce pas.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu Monsieur Niaut de Baie de Somme 3 Vallées concernant le projet de l'école des filles comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 15/03/2023.

Monsieur le maire l'a rappelé pour savoir si on pouvait inclure la Route Nationale pour obtenir des aides il a été également évoqué la cession de la boulangerie, et le restaurant la Flambée.

Monsieur le maire informe l'assemblée que FELIX Joël a pris sa retraite au 01/04/2023.

Il propose d'organiser un repas le 12/05 avec les conseillers, le personnel et leurs conjoints.

Pour le départ de Jôel le maire propose également de mettre une cagnotte à disposition.

Questions Diverses :

Monsieur SAVOYE Michel : Sens Interdit Rue Montgreux ne sert à rien

Monsieur DEVILLEPOIX Gérard : Travaux Clos du Moulin ? Ils font un parking, ils ont été prévenus du passage de canalisations sur leur terrain.

Félicitations pour le petit Vronnais

Madame JULES Christelle : Nid de Poule sur le Chemin des Anglais.

Qu'en est il de la demande de transport scolaire pour l'enfant domicilié aux Hallots ? La demande a été refusée par le Conseil Régional.

Monsieur LECERF Dominique : Il faut demander à Anthony Maillet de reculer sa bâche qui empiète sur le domaine public (faire un courrier).

Monsieur Dubois Adriano a mis de l'enrobé sur le chemin (pour information)

Que faire pour garder le village propre ? Avec l'interdiction des produits phytosanitaires : Binette...

Monsieur le maire demande aux conseillers leurs avis pour les jours et heures des réunions de conseil après un tour de table il est souhaité de fixer les réunions à 20h pas d'importance pour le jour.

Séance levée à 21h45

Le président de Séance

Patrick SOUBRY



Le secrétaire de Séance

Christelle JULES

